



PRÉFET DE L'HÉRAULT  
SOUS-PRÉFECTURE DE LODÈVE

**SOUS-PRÉFECTURE DE LODEVE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

\*\*\*

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE  
CONSTRUIRE POUR LA CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE  
AU SOL DES GRAVIERES SUR LA COMMUNE DE GIGNAC**

**Demandeur : VALECO INGENIERIE**

Une demande de permis de construire a été déposées par la Société Valeco Ingénierie, , dont le siège social est 188 rue Maurice Bejart – CS 57392 – 34184 Montpellier dans le cadre d'un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol, sur le site d'une ancienne carrière d'extraction de sables et graviers sur le territoire de la commune de Gignac.

**Cette demande sera soumise à une enquête publique, d'une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 23 octobre 2017 au jeudi 23 novembre 2017, 18h00, inclus.**

Madame Catherine BIBAUT-VIGNON, consultante en environnement, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier ( décision n°E17000161/34 du 12/09/2017 ).

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant, notamment, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- Sur support papier : à la mairie de Gignac, commune d'implantation de la centrale photovoltaïque, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi ( de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 )
- Sur un poste informatique : à la mairie de Gignac aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- Sur le site internet de la Mairie de Gignac : [http://www.ville-gignac.fr/enquetes\\_publices.shtml](http://www.ville-gignac.fr/enquetes_publices.shtml)

Un résumé non technique du dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture de l'Hérault : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) / Politiques-publiques / Aménagement du territoire et construction et logement / Enquête publique / Photovoltaïque / Avis d'ouverture d'enquêtes publiques et résumés non techniques.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront du lundi 23 octobre 2017 au vendredi 23 novembre 18h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Gignac ;
- Envoyées par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêtrice à la mairie de Gignac, Place Auguste Ducornot - CS 70048 - 34150 GIGNAC ;
- Transmises par courriel à [ep-parcphotovolta-gignac@laposte.net](mailto:ep-parcphotovolta-gignac@laposte.net)

Madame Catherine BIBAUT-VIGNON, commissaire enquêtrice, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- Lundi 23 octobre 2017 de 08h30 à 12h00 ;
- Mercredi 8 novembre 2017 de 14h00 à 18h00 ;
- Jeudi 23 novembre 2017 de 14h00 à 18h00.

Les responsables du dossier auprès desquels des informations peuvent être demandées sont :

- Monsieur Gamon Etienne, chef de projet  
courriel : [etiennegamon@groupevaleco.com](mailto:etiennegamon@groupevaleco.com)  
téléphone : 07.81.90.37.39

- Madame Bertrand Pauline, chef d'équipe projets  
courriel : [paulinebertrand@groupevaleco.com](mailto:paulinebertrand@groupevaleco.com)  
téléphone : 04.67.40.74.00

- Monsieur Merono Yoann, responsable développement  
courriel : [yoannmerono@groupevaleco.com](mailto:yoannmerono@groupevaleco.com)  
téléphone : 04.67.40.74.00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendus publics par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture de l'Hérault : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) / Politiques-publiques / Aménagement du territoire et construction et logement / Enquête publique / Photovoltaïque / Rapport du commissaire enquêteur ; et sur support papier à la mairie de Gignac.

À l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault statuera sur la demande de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.